



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**relative à la demande d'enregistrement
concernant le projet d'extension d'un élevage de vaches laitières sur le territoire de
la commune d'Auve par la SCEA des Guisettes
13 chemin de la vignette 51 800 Auve**

En application des dispositions du code de l'environnement, une consultation publique est ouverte **du lundi 09 novembre 2020 au lundi 07 décembre 2020 inclus** par arrêté préfectoral n° 2020-CP-136-IC en date du 22 septembre 2020 sur la demande d'enregistrement concernant le projet d'extension d'un élevage de vaches laitières à Auve, présentée par la SCEA des Guisettes dont le siège se situe 13 chemin de la vignette à Auve (51 800).

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en **mairie de AUVE** où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **soit les lundis de 10h00 à 15h00 et les vendredis de 14h00 à 19h00** ou adresser ses observations au préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires SEEPR Cellule Procédures Environnementales 40, Boulevard Anatole France CS 60554 – 51 037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la SCEA des Guisettes.

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'État dans la Marne » : www.marne.gouv.fr.

Châlons-en-Champagne le 22 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de la Cellule Procédures Environnementales
Signé Vincent ROGER